



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO .

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

NUMEROS DELIBERATIONS	INTITULE DES DELIBERATIONS	RESULTAT DU VOTE
2023/07-11/01	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Refus d'exonération pour 2024	Unanimité
2023/07-11/02	Créances éteintes et Admission en Non-Valeur 2023	Unanimité
2023/07-11/03	Extension des horaires d'ouverture et augmentation de la desserte du réseau de lecture publique	Unanimité
2023/07-11/04	Festival de Lecture Jeunesse 2024 - Demandes de subventions	Unanimité
2023/07-11/05	Réseau des médiathèques – Demande d'adhésion à l'ABF et l'Agence Livre et Lecture BFC	Unanimité
2023/07-11/06	Approbation du règlement de collecte des Ordures Ménagères et assimilés	Unanimité
2023/07-11/07	Engagement sur le contrat territorial Vrille, Nohain et Mazou	Unanimité
2023/07-11/08	Contrat Cadre de Partenariat - Approbation de l'avenant à la première programmation (2021-2023) du contrat 2021-2027	Unanimité
2023/07-11/09	Construction de la crèche – Demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Cadre de Partenariat	Unanimité
2023/07-11/10	Construction d'un pôle petite enfance 3ème tranche – Demande de subvention DETR 2023	Unanimité
2023/07-11/11	Site de la Tour du Pouilly Fumé - Demandes de financement (Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Cadre de Partenariat et Etat pour DETR)	Unanimité

Sylvain COINTAT
Président



Benjamin MASI
Secrétaire de séance



Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Patrick RAPEAU - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Refus d'exonération pour 2024

Dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), l'article 1521 III du Code Général des Impôts prévoit que les conseils municipaux ou organes délibérants des groupements de communes déterminent annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La délibération portant exonération doit être motivée chaque année et doit comporter la liste des établissements concernés. Elle fait ensuite l'objet d'un affichage.

Considérant :

- Que la mise en place des exonérations facultatives conduirait à reporter sur les ménages une part du produit de la taxe,
- La difficulté de prendre une décision équitable pour tous les contribuables susceptibles d'être exonérés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux à usage commercial et industriels.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas faire usage de la possibilité de déterminer des cas d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 39
Pouvoirs : 9
Votants : 48
Pour : 48
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_01-DE



Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCROT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
M. Alexandre BLANDIN à M. Gilbert LIENHARD
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Créances éteintes et Admission en Non-Valeur 2023

Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Cosne Sur Loire, en charge du recouvrement des titres de recettes a fait parvenir à la Communauté de Communes Cœur de Loire la liste des admissions en non-valeur ainsi que les dossiers de surendettement à passer en perte irrécouvrable pour l'année 2023.

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées. Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

Les créances éteintes s'imposent à la Collectivité suite à une procédure de surendettement, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

- **L'admission en non-valeur** pour un montant total de 13 205,59 € pour le Budget Général et, 4 879,46 € pour le Budget Assainissement.

Budget Général

Année factures	Service	Nbre titres et tiers	Montant
2020	Environnement	1 Redevable - 1 Titre	13,01 €
2013 à 2019	Restauration scolaire	6 Redevables - 41 Titres	2 378,09 €
2020	Portage	2 Redevables - 3 Titres	266,54 €
2015 à 2019	Médiathèque	3 Redevables - 3 Titres	88,26 €
2016 à 2017	Location	1 Redevable - 13 Titres	10 459,69 €

Budget Assainissement

Année factures	Service	Nbre titres et tiers	Montant
2012 à 2020	Redevances	64 Redevables - 118 Titres	4 879,46 €

- **L'extinction des créances** pour un montant de 198,16 € pour le Budget Assainissement.

Budget Assainissement

Année factures	Service	Nbre titres et tiers	Montant
2019	Redevances	1 Redevable - 1 Titre	198,16 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADMET** ces créances en « Admissions en non-valeur ».

Un mandat sur le compte 6541 à hauteur de 13 205,59 € sera émis sur le Budget Principal et, 4 879,46 € sur le budget Assainissement collectif.

- **ADMET** ces créances en « Créances éteintes ».

Un mandat sur le compte 6542 à hauteur de 198,16 € sera émis sur le Budget Assainissement à réception de la décision de justice qui implique l'effacement de la dette.

Les crédits sont inscrits au Budget Assainissement et, les crédits seront inscrits au Budget Général dans le cadre de la fongibilité des crédits.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 40
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_02-DE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance

UNANIMITE

Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCROT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Extension des horaires d'ouverture et augmentation de la desserte du réseau de lecture publique

Ce projet est inscrit au CTL et au PCSES, votés en Conseil Communautaire le 28 octobre 2021.

Il a été présenté à la Commission Culture le 25 mai 2023 et validé par le Comité Social Territorial le 29 juin 2023.

La réponse aux objectifs « Ouvrir plus, ouvrir mieux », couple l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques avec la mise en circulation des documents sur le réseau de lecture publique, au plus près des usagers.

Elle implique des besoins supplémentaires en heures d'agent (accueil du public, préparation des documents, manutention, transport).

Les besoins ont été évalués à 1 Equivalent Temps Plein supplémentaire pour couvrir ces deux mises en place.

Les nouveaux horaires se présenteraient comme suit, avec une mise en place au 1^{er} janvier 2024. Les créneaux d'ouverture horaire des trois médiathèques seront harmonisés. Les trois sites ouvriront désormais les samedis et mercredis matin et une ouverture anticipée sera organisée à 9h30 les jours de marché.

Nouveaux horaires (2024)						
	Cosne	heures	Donzy		Neuvy	
lundi	14h-18h	4	14h-18h	4	-	
mardi	14h-18h	4	14h-18h	4	14h-18h	4
mercredi	9h30-12h	2,5	10h-12h	2	10h-12h	2
	14h-18h	4	14h-18h	4	14h-18h	4
jeudi					9h30-12h	2,5
	14h-18h	4	14h-18h	4		
vendredi	14h-18h	4	14h-18h	4	14h-18h	4
samedi	10h-12h	2	9h30-12h	2,5	10h-12h	2
	14h-18h	4	14h-18h	4		
TOTAL		28,5		28,5		18,5
extension d'horaires hebdomadaires (en heures)		2,5		2		1,5

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'extension des horaires du réseau des Médiathèques ;
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent supplémentaire pour répondre aux besoins d'accueil et de portage des documents
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de financeurs éventuels
- **AUTORISE** le Président à répondre à tout appel à projet en lien avec le sujet
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

UNANIMITÉ

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_03-DE

Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCROT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Festival de Lecture Jeunesse 2024 - Demandes de subventions

Organisé par le Réseau des Médiathèques de la Communauté de Communes Cœur de Loire, le Festival de Littérature Jeunesse rayonne pour la 11ème fois sur tout le territoire du 3 au 6 avril 2024.

- Le festival :
- invite 7 auteurs / illustrateurs à rencontrer leurs lecteurs ;
 - organise minutieusement les rencontres en amont de la venue des auteurs ;
 - mobilise autour de l'événement un réseau de partenaires parmi les acteurs du livre, de l'éducation et de la culture ;
 - permet au public de la région, jeune et moins jeune, l'échange direct avec les auteurs des livres qu'ils ont aimés.

Un nouveau thème est proposé chaque année et en 2024, ce sera "Tonnerre de Zeus", une approche de la mythologie, ludique et adaptée au jeune public.

Les objectifs d'une telle action sont multiples, à la fois culturels, pédagogiques, éducatifs, sociaux, économiques, ...

Les animations et le festival seront gratuits et ouverts à tous.

Cette action est susceptible de bénéficier de subventions de différents partenaires privés et publics. Le plan de financement prévisionnel de ce festival est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Descriptif	en € HT	Descriptif	en € HT	%
Spectacle	850	SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit)	4 000	25%
Achat de livres pour prêts aux scolaires	2 500			
Frais de réception	450			
Transport, Hébergement, repas - Rémunérations des auteurs	12 407	Partenaires privés	830	5%
AGESSA	875	CCCL	13 162	70%
Communication, récompenses, vernissage	910			
Total	17 992	Total	17 992	100%

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le plan de financement ;
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de financeurs éventuels ;

- **AUTORISE** le Président à répondre à tout appel à projet en lien avec le sujet ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the end, representing the signature of M. Benjamin MASI.

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_04-DE

SLO

Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Réseau des médiathèques – Demande d'adhésion à l'ABF et l'Agence Livre et Lecture BFC

Le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Cœur de Loire a élaboré un Projet culturel, Scientifique, Educatif et Social pour structurer son réseau de lecture publique pour les cinq années à venir.

Le document de Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social (PCSES) a été validé à l'unanimité en Conseil Communautaire le 28 octobre 2021, ainsi que le Contrat de Territoire Lecture (CTL) rédigé en complément au PCSES.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du PCSES et du CTL, associées à l'élaboration en cours d'un document de politique documentaire participent à la professionnalisation du réseau de lecture publique.

Elles requièrent une formation continue des agents dans leur domaine d'expertise et un accès aux ressources documentaires, aux formations, et aux partenariats sur opérations proposés par les partenaires régionaux et nationaux.

L'Agence Livre et Lecture de la Région Bourgogne Franche-Comté, ainsi que l'Association des Bibliothécaires de France constituent deux partenaires de référence auxquels le Réseau des médiathèques se propose d'associer la Communauté de Communes pour accéder à leurs ressources, aux supports promotionnels et aux formations dispensées.

A ce titre, une adhésion est proposée pour :

- L'agence Livre et Lecture de Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2023 et pour l'année 2024
- L'association des Bibliothécaires de France pour l'année 2024

Dépenses (HT)		Recettes	
Adhésion agence livre et lecture 2023	200 €	Communauté de Communes Cœur de Loire	660 €
Adhésion agence livre et lecture 2024	200 €		
Adhésion ABF 2024	260 €		
TOTAL	660 €	660 €	100 %

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la demande l'adhésion de la Communauté de Communes aux organismes cités ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager les frais d'adhésion.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_05-DE

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance

Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCROT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Approbation du règlement de collecte des Ordures Ménagères et assimilés

Suite aux évolutions réglementaires dans le domaine des déchets et aux modifications d'organisation du service validées précédemment, il est nécessaire de modifier le Règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les objectifs du règlement de services sont notamment de :

- Préciser les règles de fonctionnement du service de la collecte,
- Préciser les limites du service public de gestion des déchets,
- Clarifier les relations entre l'EPCI, les prestataires, les usagers et les communes,
- Préciser les droits et obligations respectifs de chacun en fonction du cadre réglementaire,
- Posséder un cadre général pour un traitement homogène des situations,
- Prévenir les contentieux.

Ce règlement de collecte, après avoir été adopté par les membres du conseil communautaire, devra être approuvé par les conseils municipaux des communes et sa mise en application ne deviendra effective qu'après avoir fait l'objet d'une transcription par arrêté municipal afin d'en faire appliquer les principales dispositions dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, la majorité des maires du territoire ayant formulé leur souhait de conserver le pouvoir de police spécial en matière de déchets.

Considérant que le règlement de collecte a pour objet d'établir les bases applicables à l'accomplissement du service public dans les meilleures conditions possibles et que la propreté des espaces publics doit constituer une des priorités partagées par tous les concitoyens et leurs élus,

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération 2018/11-12/07 du 11/12/2018
- **ADOpte** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés tel qu'annexé à la présente délibération
- **ACTE** que le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés s'appliquera à l'ensemble des usagers (particuliers et professionnels) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes dès l'entrée en vigueur des arrêtés municipaux pris par chaque maire

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_06-DE

Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCROT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Engagement sur le contrat territorial Vrille, Nohain et Mazou

Dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000 et de l'application des orientations du SDAGE Loire-Bretagne, le territoire rassemblant les bassins versants des affluents de la Loire : la Vrille, les Frossards, le Saint-loup, le Nohain, le Mazou, le Mardelon, etc., est identifié comme présentant des enjeux qualitatifs (pollutions diffuses), quantitatifs (risque d'inondation et partage de la ressource) et patrimoniaux (fonctionnalités des milieux aquatiques) ;

Considérant que la démarche de contrat territorial traduit la prise de conscience de ces enjeux par les communes et communautés de communes du territoire et leur volonté de répondre efficacement en mobilisant les moyens de financement adéquats,

Considérant que les milieux naturels sont partiellement altérés et les ressources en eau utilisables pour les activités économiques et la consommation humaine sont menacées ;

Vu l'animation du Contrat Territorial Vrille – Nohain – Mazou confié à la Communauté de Communes Cœur de Loire, le programme d'actions validé par le Comité de pilotage du 13 juin 2023 ;

Vu les actions d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques identifiées par la collectivité sur le territoire de Cœur de Loire ;

Il est proposé à Cœur de Loire :

- De poursuivre le portage du Contrat Territorial « Vrille – Nohain – Mazou »
- De nommer le vice-président Cycle de l'eau au comité de pilotage. Ce comité se réunit au moins une fois par an, conduit le programme d'actions, examine les bilans annuels et évalue les résultats obtenus et valide les actions de l'année à venir
- De valider la participation financière de la communauté de communes pour le territoire du contrat territorial relative à l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du contrat (montant des charges restantes après subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté) selon la clé de répartition prenant en compte le linéaire de cours d'eau et la population du territoire.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la commission développement et après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la démarche et le programme d'actions du Contrat Territorial Vrille – Nohain – Mazou et le portage du contrat.
- **DECIDE** de réaliser, dans la mesure du possible et des fonds disponibles, les actions d'amélioration de la qualité de l'eau sur son périmètre, et de contribuer, dans la limite des possibilités de la collectivité, et en fonction de la taille de celle-ci et de ses besoins, à l'animation et à la réalisation des actions transversales portées par la Communauté de Communes Cœur de Loire ;
- **DONNE POUVOIR** au président ou à son représentant pour signer le contrat territorial Vrille – Nohain – Mazou et toutes pièces administratives attenantes

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_07-DE

S'LO

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

UNANIMITÉ

M. Benjamin MAS, secrétaire de séance



Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Construction de la crèche – Demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Cadre de Partenariat

Messieurs BOUJILAT et BONNET ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre du projet de Construction du Pôle Petite enfance de Cosne sur Loire. Un plan de financement a été réalisé. Afin de garantir la viabilité financière du projet, plusieurs demandes de financement ont été réalisés dont une via le Contrat Cadre de Partenariat, dispositif du Conseil Départemental de la Nièvre.

La Communauté de Communes sollicite auprès du Département de la Nièvre une subvention d'un montant de 190 868,75 € pour un montant total de dépenses prévisionnelles de 5 053 801,21 € en vue de la réalisation de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel se décompose de la façon suivante :

CAF plan rebond 1 030 000 €
 CAF RPE 100 000 €
 MSA 20 000 €
 DETR 808 051 €
 CONTRAT CADRE 190 868, 75 €
 Contrat de ville / Région 904 490, 30 €
 FCTVA 989 490, 30 €
 Autofinancement 1 010 760, 20€

Pour un projet dont le montant est de 6 033 477, 45 €.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable de la commission développement et après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du Projet Petite Enfance de Cosne sur Loire
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à solliciter le Conseil Départemental de la Nièvre via la Contrat Cadre de Partenariat
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes

Nombre de conseillers : 55
 Présents : 41
 Pouvoirs : 8
 Votants : 46
 Pour : 46
 Abstention : 0
 Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
 Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/11/2023
 Reçu en préfecture le 20/11/2023
 Publié le 20/11/2023
 ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_08-DE



Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCROT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Construction d'un pôle petite enfance 3^{ème} tranche – Demande de subvention DETR 2024

Messieurs BOUJILAT et BONNET ne prennent pas part au vote.

Le projet de construction d'un pôle petite enfance au sein du quartier Saint-Laurent est désormais dans sa phase marché public lancé le 18 octobre dernier. Cette opération s'inscrit dans la pluri annualité et fait donc l'objet d'une Autorisation de Programme dont les crédits de paiement se répartissent de 2021 à 2024.

Le coût prévisionnel du projet s'élève au total à 6 033 477,45€ TTC (concours d'architecte, Maitrise d'œuvre, bureaux d'étude, construction, achat terrain.....).

Compte tenu du montant prévisionnel du projet, une demande de DETR a été déposée au titre de 2022 pour la première tranche des travaux, puis 2023 pour la deuxième tranche.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler cette demande pour la tranche 3.

Le plan de financement pour la 3^{ème} tranche pourrait être le suivant :

CHARGES		RECETTES	
ACHATS TERRAIN	36 160,00 €	CAF	560 469,00 €
CONSTRUCTION	2 941 320,00 €	MSA	20 000,00 €
MAITRISE D'ŒUVRE + ETUDES	978 253,45 €	DETR	1 057 917,00 €
DIVERS AMENAGEMENTS JEUX	94 291,00 €	REGION	856 932,00 €
		CONTRAT CADRE	88 104,00 €
		AUTOFINANCEMENT	1 466 602,45 €
TOTAL	4 050 024,45 €	TOTAL	4 050 024,45 €

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une demande de subvention au titre de la DETR 2024,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toutes autres formes d'aide financière pour le financement de ce projet,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires en vue du financement du projet.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

UNANIMITÉ

M. Benjamin MAS, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_09-DE



Séance plénière du **7 novembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **sept** du mois de novembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAUPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Benjamin MASI** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Contrat Cadre de Partenariat - Approbation de l'avenant à la première programmation (2021-2023) du contrat 2021-2027

Messieurs BOUJLILAT, BONNET, KNOPP et Mme PILLARD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Départemental de la Nièvre renouvelle le dispositif de « Contrat Cadre de Partenariat » (CCP) pour la période 2021-2027. Cet outil a vocation à soutenir les EPCI et les communes dans la réalisation de projets pour leur territoire.

L'enveloppe financière pour le territoire de Cœur de Loire est de 1 721 432 €HT.

Cette enveloppe doit être répartie sur deux programmations financières d'une durée de 3 ans et 4 ans : période 2021-2023 ; période 2024-2027.

La liste de projets de la première programmation a été arrêtée. Au vu de cette liste, le COPIL du 03 juillet 2023 s'est prononcé sur le passage en niveau d'opérationnalité 1 des projets qui avaient été inscrits en second niveau d'opérationnalité, confirmant ainsi leur accompagnement sur la première programmation. Le COPIL s'est également prononcé sur le report d'un projet en seconde programmation.

Il est ainsi proposé la programmation suivante :

- **Passage de 4 projets de niveau 2 en niveau 1 :**

Maitre d'Ouvrage	Projet	Commune d'implantation	Montant projet (HT)	Montant proposé (HT)	Taux proposé
Commune de Pouilly-sur-Loire (MOD à Nièvre aménagement)	Revitalisation du centre-bourg - Aménagement de la rue Waldeck Rousseau, du parking de la Poste et du parking de la rue des écoles	Pouilly-sur-Loire	1 215 508,05 € Eligible : 1 104 955,35 €	164 638,34 €	13,54 % (14,90%)
Commune de Myennes	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	Myennes	1 178 000,00 €	97 538,40 €	8,28 %
CC Cœur de Loire	Tourisme : Évolution du site de la Tour du Pouilly Fumé	Pouilly-sur-Loire	2 019 054,92 €	149 208,16 €	7,39%
CC Cœur de Loire (AMO Reflet)	Construction d'un pôle petite enfance	Cosne-Cours-sur-Loire	5 053 801,21 € Éligible : 4 623 136,45 €	190 935,53 €	3,78 % (4,13%)
TOTAL				608 257,57€HT	

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant à la première programmation 2021-2023 et la maquette financière qui s'y attache
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention au titre du Contrat cadre de 164 638,34 €HT, pour l'opération « Revitalisation du centre-bourg - Aménagement de la rue Waldeck Rousseau, du parking de la Poste et du parking de la rue des écoles de Pouilly-sur-Loire » identifiée de niveau 1

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention au titre du Contrat cadre de 97 538,40 €HT, pour l'opération « Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Myennes » identifiée de niveau 1
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention au titre du Contrat cadre de 149 208,16 €HT, pour l'opération « Évolution du site de la Tour du Pouilly Fumé » identifiée de niveau 1
- **VALIDE** l'attribution d'une subvention au titre du Contrat cadre de 190 935,53 €HT, pour l'opération « Construction d'un pôle petite enfance » identifiée de niveau 1
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 43
Pour : 43
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Benjamin MASI, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_10-DE

S'LO



Séance plénière du 7 novembre 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 27 octobre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle des fêtes de Cours, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT – M. Daniel GILLONNIER - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danièle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU – M. Michel BARRIERE - M. Denis HOUCHOT - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD – Mme Corinne SERRE - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean FOURNIER - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD – Mme GUILLAUME Florence – M. Bertrand FLANDIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Sylvain COINTAT
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP
Mme Sonia MILLANT à Mme Marie-France LURIER
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT
M. Thierry BEAUVAIS à Philippe BOURGEOIS
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Michel RENAUD à M. Daniel GILLONNIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Benjamin MASI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Site de la Tour du Pouilly Fumé - Demandes de financement (Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Cadre de Partenariat et Etat pour DETR)

Messieurs BOUJLILAT et BONNET ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre de son intervention en matière de promotion et de développement touristique la Communauté de Communes Cœur de Loire, a pour projet l'évolution et le développement du centre oenotouristique « la Tour du Pouilly Fumé ».

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Nièvre au titre du contrat cadre de partenariat 2021-2026, et de l'Etat au titre de la DETR 2024.

A cet effet, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
AMO	11 200,00 €			
MOE	206 407,20 €	CR BFC	250 000,00 €	12,38%
Etude muséographie	19 850,00 €	CD 58 - CCP	149 208,16 €	7,39%
OPC	38 000,00 €	Etat	408 493,81 €	20,23%
Etudes SPS/CT ...	47 902,00 €	Fonds Européen	807 701,96 €	40%
Travaux	1 517 700,00 €	Autofinancement	403 850,99 €	20%
Aléas	178 195,72 €			
TOTAL HT	2 019 254,92 €	TOTAL HT	2 019 254,92 €	100%

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Nièvre au titre du contrat cadre de partenariat 2021-2026
- **SOLLICITE** une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces administratives afférentes

Nombre de conseillers : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 8
Votants : 46
Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITE

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

M. Benjamin MASI, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le 20/11/2023
ID : 058-200067916-20231107-2023_07_11_11-DE